ABONNEMENT

do quatre mois.. 1.00 do un mois..... 0.25

ANNONCES

Première insertion, par ligne...\$0.10

rifice

de faire place ne qui nous

e., s directs.

JULIEN.

Pompes Funèbres

Ottawa,

r au public d'Ottawa oute commande qu'on rix très modérés. On BILLARDS sont à la unéraires fournis sur étaire.

VENTE FICE

ne et d'hiver

de ban queroute de Cie. Ces effets tent en offes a Pardes. s. Pluches, bans, etc.,

arnis et Nus, ns la Piastre

UX D'ETE, IREMENT MAS

, 20 Aout. endant quelques jours

ne heure et profitez des

odcock. SPARKS.

AND de Meubles ATTON.

feublier, Menuisier, SUSSEX, Ottawa.

st toujours heureux d'en-travail que ce soit,

éparation de Maisons

s sortes pour, Cham-, Salon et Salle à anger.

RES MODERES.

nventeurs t

olle & Cie.,

Brevets d'Inventur Fabrique, Marques erce et de Bois respondants aux Etan-erre et en France.

BOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, equi des Brevets, (YCTA VA, ONT.

pour Enfants

our Oiseaux

AVERDURE

Rue KIDEAU.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 9 Octobre 1884

RIEL AU NORD-OUEST

Nous avons annoncé, dans le temps l'invitation que les métis de la région de la Saskatchouanne avaient faite à Louis Riel, de les

être placés sur le même pied que mettait ici en vigueur les règleles métis du Manitoba au sujet des ments français de 1716. A cette homesteads a eu lieu, il y a environ | époque intelligente et respectueuse

du gouvernement fédéral sont arri ves dans le Nord-Ouest la demande a été plus pressante. Les métis, honorable, nu-tête, à genoux, en comme c'est leur coutume, se sont chemise, une corde au cou, un établis sur les bords de la rivière, cierge de deux livres entre les chaque terre aboutissant au rivage mains, une pancarte sur le dos et et s'étendant au loin dans l'intérieur.

Les arpenteurs étaient nécessai rement obligés dans leur division des terres, de briser les lignes déjà l'Est: tirées et c'est contre ce fait que les métis ont protesté.

Les métis ont aussi renouvel-

20 L'octroi aux métis de ces ter ritoires des mêmes terres et avantages qui ont été accordés aux métis du Manitoba;

30 L'emission immédiate de let tres patentes aux colons actuels en

possession de terres; 40 La vente d'un demi million d'acres de terres fédérales, dont le aux métis pauvres;

de terres marécageuses pour être raison. Au sujet de cette affaire le divisées pendant les 120 années à Monde fait les réflexions suivantes : venir entre les enfants des métis;

pour le maintien d'une institution enfantés par l'imagination des sous la conduite des sœurs dans auteurs les plus fantaisistes entou

chaque établissement de métis;

lui et son clergé n'avaient jusqu'à mes, de si horribles injustices fus-présent pris aucune part à ce mou-vement parce qu'il avait été convement parce qu'il avait été conduit en dehors de leur connaissance immédiate. Quelques unes des demandes se rapportent à des QUESTIONS DU JOUR | choses, aurait dit Monseigneur, qui sont en dehors du rôle du clergé, mais Sa Grandeur a promis sa coopération active et a approuvé l'organisation permanente qui avait

> été formée. Si nous rapprochons la sanction de ce mouvement par Monsei gneur Grandin du fait que sir John

à qua re fois, au moins, si l'on de la vie humaine, les bouchers Plus tard lorsque les arpenteurs convaincus de vendre autre chose que " des chairs bonnes et loyales ' étaient condamnés à faire amende une autre sur la poitrine portant les motifs de la punition!...

Nous lisons dans le Progrès de

" Le discours de M. A. Germain, maire de Sorel, au banquet donné à sir Hector Langevin, la semaine d'un adversaire. Son Honneur le maire de Sorel, lui-même un avo cat distingué, a eu le bon esprit d'en agir de la sorte, ce dont nous le felicitons hautement et de tou!

L'AFFAIRE LYNAM

cœur.'

Les journaux de Montréal atten produit sera appliqué à la fonda- dent avec anxiété le jugement qui tion d'écoles et hopitaux, et en dons sera rendu dans le cas de la femme de grains et d'instruments aratoires Lynam, laquelle accuse son mari de l'avoir fait enfermer dans un asile bancs plus petits.

L'avoir fait enfermer dans un asile bancs plus petits.

Une immense île de glace mesure au delâ de six milles de longueur.

Au eviet de cette affaire le 50-La réserve de cent town hips d'aliénés, bien qu'elle eût toute sa

enir entre les enfants des métis; 60 Un octroi d'au moins \$1600 romans l'histoire de personnages rés d'aventures qui nous paran-saient absolument invraisemblables 70 Enfiu que des mesures plus et nous sommes resiés persuadés efficaces soient prises pour secourir que tout cela n'était que de l'in les Sauv ges. les Sauv ges.

Monseigneur Grandin a parlé à cette assemblée et aurait dit. d'après ce que rapporte le Mail, que le Mail, que le Mail, que le dut ceta inetait que de l'invention; encore moins pouvions nobs supposer que de nos jours, avec toutes les garanties fournies par les lois à la liberté individuelle le l'eau par ces immenses quantités de glaces qui chassent le hareng.

Et pourtant il ne se passe pas de mois sans que la presse nous ap prenne que la cupidité, la ven geance, un besoin de liberté malsaine, le désir de se soustraire à la cupidité, la ven presuper la cupidité de liberté malsaine, le désir de se soustraire à la cupidité de la cupi une surveillance incommode, n'ait fait enfermer dans ces tombeaux vivants des personnes dont tout le malheur consistait à gêner les ambitions de leur ennemis.

ottons de leur ennemis.

Il y a là quelque chose de terrible qui s'impose non seulement aux législateurs, mais à tous les amis de l'humanité.

On est encore plu étonné quand

diriger dans leurs réclamations auprès du gouvernement fédéral. Celui-ci a a cepté et s'est mis à la Rivière du Loup, aurait parle le l'envre.

Celui-ci a accepté et s'est mis à l'œuvre.

Voici les réclamations dont il s'agit.

D'après l'acte de Manitoba 1870, chaque métis né dans cette province avant le 1er juillet 1870 a droit à la possession libre de 240 acres de terre, en compensation de son droit de propriété au sol. Mais au delà des limites du Manitoba se trouvent des établiesements métis pour les quels aucune clause n'a été demandée ni insérée dans l'acte.

Un de ces établissements, celui de St Laurent, est fondé depuis 1862 et est dans un état prospère. La première demande que les habitants de St Laurent ont faite pour être placés sur le mème nied une content de monte de sou de si cette assemblée leur soront ac cordées, si elles ne le sont pas toutes.

Le témoignage d'un ou de deux médecins, une demande formulée par un parent ou un soi-disant ami, et tout est dit.

Et il n'y a presque plus de re-mède. Celui qui a été déclaré fou est toujours fou. Tous ses actes, toutes ses paroles, tous ses gestes sont regardés comme autant de preuves de sa folie. S'il s'insurge, si, comprenant l'irréparable injustice dont il est victime, il cherche à se soustraire à son affreux cau de dit la Minerve, qui se font si peu de scrupule d'empoisonner leurs con temporains en leur vendant contre leur bon argent des viandes avarnées, y regarderaient certainement à qua re fo's, au mons, si l'on être placés sur le mème pied une contre leur son au de de devis de sacutés mentales, et qu'il est incapable d'occuper la moindre par un parent ou un soi-disant ami, et tout est dit.

Et il n'y a presque plus de re-mède. Celui qui a été déclaré fou est toujours fou. Tous ses actes, toutes ses paroles, tous ses gestes son regardés comme autant de preuves de sa folie. S'il s'insurge, si, comprenant l'irréparable injustice dont il est victime, il cherche à se soustraire à son affreux cau chemar, il est accusé de folie furieuse. S'il paraît prendre son mai heur avec patience et compte. Sui le mème de de devant de victime, il et victime, il cherche à se soustraire à son affreux cau che

PETITES NOTES

L'honorable secrétaire d'Etat adressé, hier, aux differents dépar-tements une circulaire disant qu'à l'avenir les employés du service civil qui désireront obtenir un congé pour cause de maladie, de-vront obtenir un certificat à cet effet du Dr Church. Le prix du certificat est de \$2.00.

DISETTE AU LABRADOR

Naus lisons dans l'Echo des Lau-

M. Henri Simard, arrivé derniè rement d'un voyage sur la côte nord du fleuve et du golfe, où il a visité tous les ports, en sa qualité d'inspecteur de poids et mesures, fait un rapport affligeant sur le sort

vides ayant manqué, les pêcheurs ont cessé de tendre leurs filets.

A l'Ile d'Anticosti, la pêche aux harengs a été assez bonne, cet au-tomne et la morue a été la moitié moins abondante que l'année der

DANS LE GOLFE

Depuis trois jours, au delà de 90 montagnes de glace sont passées à la dérive au large de Terreneuve,

et pourrait facilement être prise pour la terre ferme par un temps de bruine.

Ces glaces se trouvent toutes directement sur le passage des navires qui passent dans le golfe Saint-Laurent sur le côté sud de Terreneuve, et elles constituent un danger permanent pour les naviga-

Ottawa, 8 octobre 1884

GRANDE VENTE

AU COMPTANT D'EFFETS de MAISON

1 SEMAINE SEULEMENT 1

COUVERTES EN LAINE, la paire: \$1 25, \$1 50, \$1 75, \$2 00, \$2 25, \$2 50, \$2 75, \$3 00, \$3 50, \$4 00, etc., etc. TOILES A NAPPES, la verge :

18c, 20c, 25c, 30c, 35c et 40c. COTONS & TOILES A DRAPS, la verge: 18c, 20c, 25c, 30c, 35c, SERVIETTES, la pièce : 3c, 4c, 5c, 7c, 10c, 12½c, 15c, etc.

Conditions Comptant.

BRYSON, GRAHAM & Cie., 152 et 154, rue Sparks.

DEMENAGEMENT

M. P. DESILETS, tailleur, coin des rues Dalhousie et St Patrice, desire informer ses nombreuses pratiques et le public en géné-ral, qu'il a transporté son établissement au

No. 300, rue Dalhousie,

Près de la rue Clarence, et qu'il continuera comme par le passé à donner pleine et en-

tière satisfaction.

M. P. DESILETS remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à présent, et le sollicite de nouveau.

AVIS

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société de Publicité (à responsabilité limitée) pour l'élection des directeurs et autres affaires aura lieu dans le bureau du journal Le Canada, 524 rue Sussex, Ottawa, le 13 octobre prochain.

AVIS

Toutes dettes dues à la succession de feu l'honorable Aimé LaFontaine, de son vivant du township de Hull, dans la province de Québec, devront être payées aux soussignés dans le délai d'une semaine de cette date, et toutes réclamations contre la dite succession doivent être transmises aux soussignés dans le même délai.

Exécuteurs testamentaires de seu l'honors ble Aimé Lafontaine.

EDOUARD J. LANGEVIN JOSEPH McGOEY,

P. DESILETS, Tailleur.



Le Ministere ...

Le Ministere ...

Par ordre,
Par ordre,
F. H. ENNIS,
Secrétai Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 8 septembre 1884.



Nous avons décidé de discontinuer notre commerce de détail de marchandises sèches et nous offrons aujourd'hui tout notre

Le stock s'élève à \$75,000, et il faut qu'il parte. 66 & 68 Rue SPARKS.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, (comprenant les plans et devis), acressées au soussigné, faites séparément et portant respectivement les suscriptions suivantes: (1) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Chiarfage, bureau de poste de Cornwall, Ont.." seront reques à ce bureau jusqu'à VENDREDI le 19 d'OCTOBER proclain, pour le parachèvement des travaux susdits. Copies des plans des édifices que l'on se propose de chauffer et un mémoire des ouvrages requis, seront fournis aux personnes qui désirent soumissionne. Ces dernières devront indiquer l'arrangement, etc., de leur appareil, et en fournir un dévis bien détaillé.

Les soumissionnaires d'evront se rappeler que les soumissionnaires d'evront et re faites sur les formules imprimées et signées par les soumissionnaires devront ter faites sur les formules imprimées et signées par les soumissionnaires devront et contrait orsqu'il en sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumission, et ce chèque sera confisqué si le soumissionneire refuse de signer le contrait orsqu'il en sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux d'ent les soumissions n' auront pas été acceptées.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.



A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH Chemin de Fer Canadien du Pacifique

DIVISION D'EST.

cant Lundi, 11 Aout 188					
	TABLXAU DES HRS.	Express Direct.	Express local.	Express de vitesse.	Express
	Laisse Ottawa	a.m. 4 57	a.m. 8 15	p.m. 4 45	p.n.
	Arr. à Montréal	8 25	p.m. 12 35	p.m. 8 16	p.n 10 5
	Laisse Montráal	100000000000000000000000000000000000000	a.m. 7 00	p.m. 6 00	p.n 8 0
	Arrive à Ottawa.	p.m. 12 05	a.m. 11 25g	p.m. 10 00	p.n 11 3
		103 CONTRACTOR	100000000000000000000000000000000000000	ALL PROPERTY.	13-20

nection à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Hali-fax, Saint-Jean, Boston, et tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto l'Ouest, ouverte le 11 août 1884 :

St l'Ouest, ouverte le 11 août 1884 :
L'Express du jour quitte Ottawa à 12.15 pm

"Ar. à Toronto à 19.00 pm

"du soir quifte Ittawa à 11.35 pm

"Ar. à Toronto à 8.45 am

"du jour quitt Toronto à 9.00 am

"Ar. : Ottawa à 6.55 pm

"du soir quitte Toronto à 7.40 pm

"Ar. à Ottawa à 4.50 am

Chars palais élégants cur les trains du lu jour. Chars dortoirs somptueux sur les rains du soir.

Chars palais élégants cur les trains du du jour. Chars do toirs somptueux sur les trains du sor.
Connections à Sm'th's Fall, pour drockville et le chemin de fer du Grand Tronc; aussi pour le chemin de fer Utica and Black River et ses nombrouses connections pour le sud et l'est.
Conrections à Toronto pour tous les points à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest.
Pour les billets, le prix du passage, les siéges dans le char-salon, la table du depart des trains pour le baut de l'Ottawa et to is les autres stations locales et autres alormations concernant les passagers s'adresser au bureau des billets.

BEGO. W. HIBBARD,
Assistant-Agent-Généra! des Passagers!
ARCHER BAKER,
Surintendant-généra!

Surintendant-général

Vice-Président,